

Portant ouverture et organisation de l'enquête publique  
Concernant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de BOUTENAC-TOUVENT

La Maire de BOUTENAC-TOUVENT,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code des communes ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et L.153-20 et L.153-8 et suivants ;  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123.1 et suivants et aux articles L.123-8 et suivants ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2016 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune ;  
Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 17 juin 2019 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2024 tirant le bilan de la concertation ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2024 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;  
Vu les avis des personnes publiques associées au plan local d'urbanisme et ceux des communes limitrophes ;  
Vu la notification du projet de révision du PLU en date du 29.10.2024 (reçu le 04.11.2024) à la MRAe ;  
Vu l'avis n°MRAe 2025ANA10 de la mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine en date du 29.01.2025 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) concernant la révision du PLU de la commune de BOUTENAC-TOUVENT en date du 19.12.2024 ;  
Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de POITIERS en vue de mener l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la commune de BOUTENAC-TOUVENT en date du 18.02.2025 ;  
Vu l'ordonnance en date du 26.02.2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS désignant Madame Aurore BRUNE en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Henri BOSQ en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;  
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

**Article 1 : Objet et dates de l'enquête. Révision du plan local d'urbanisme**

Il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de BOUTENAC-TOUVENT pour une durée de 33 jours du lundi 31 Mars à 9h00 au vendredi 2 mai 2025 à 17h00.

Au terme de cette enquête publique, le conseil municipal de BOUTENAC-TOUVENT aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

**Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur**

Madame Aurore BRUNE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le président du Tribunal Administratif.

**AR Prefecture**

017-211700604-20250310-A20250301-AR  
Reçu le 10/03/2025

Monsieur Henri BOSQ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le président du Tribunal administratif.

Madame Aurore BRUNE siègera à la mairie de BOUTENAC-TOUVENT, pour recueillir les observations des administrés, aux jours et heures de permanences indiquées à l'article 4 du présent arrêté.

**Article 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de BOUTENAC-TOUVENT pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00), du 31 mars au 02 mai 2025.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie : 1 RUE DE LA MAIRIE – 17120 BOUTENAC-TOUVENT et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet, les transmettre par mail à : [mairie@boutenac-touvent.fr](mailto:mairie@boutenac-touvent.fr) ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le portail citoyen du territoire :

<https://demarche.royan-atlantique.info/enquete-publique/plu-boutenac-touvent/>

Ce dossier comprend, dans la partie rapport de présentation du PLU, l'évaluation environnementale se rapportant au PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Toute demande relative à ce dossier peut être demandée au secrétariat de la Mairie au 05 46 94 14 40.

**Article 4 : Recueil des observations du public**

Madame le commissaire enquêteur recueillera en mairie les observations, propositions et contre-propositions du public les :

- lundi 31 mars de 14h00 à 17h30
- lundi 14 avril de 14h00 à 18h00
- jeudi 24 avril de 14h00 à 17h30
- vendredi 2 mai de 14h00 à 17h00

**Article 5 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Celui-ci, après examen des observations, propositions et contre-propositions consignées ou annexées au registre, transmettra le dossier avec son rapport, comportant un avis motivé, au maire dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, Une copie sera simultanément transmise au Tribunal Administratif de Poitiers.

**Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture.

Celui-ci sera également mis à disposition pour une durée de 1 an sur le portail citoyen du territoire :

<https://royan-atlantique.info/enquete-publique-plu-boutenac-touvent/>

AR Prefecture

017-211700604-20250310-A20250301-AR  
Reçu le 10/03/2025

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Charente Maritime.

**Article 7 : Mesures de publicité**

La commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment au siège social de la commune, par voie de presse écrite, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8<sup>ème</sup> jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- SUD OUEST
- HAUTE SAINTONGE

L'avis d'enquête sera également publié sur le portail citoyen du territoire :

<https://demarche.royan-atlantique.info/enquete-publique/plu-boutenac-touvent/>

Une publicité par voie d'affiches s'effectuera en mairie de la commune de BOUTENAC-TOUVENT et les affiches seront réparties sur l'ensemble de la commune à proximité des panneaux d'affichage présents.

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage officiel de la Mairie de BOUTENAC-TOUVENT quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 8 : Notification**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers
- Madame le Commissaire Enquêteur

Fait à BOUTENAC-TOUVENT,  
Le 10/03/2025

Nelly PINET, Maire

